



Mot circonstanciel

du

**Dr. Aurélie Flore Koumba
Pambo,**

Co-Facilitatrice du Partenariat pour les
Forêts du Bassin du Congo

**A l'occasion de la Cérémonie d'ouverture
de la consultation sous régionale des parties prenantes de la
gestion durable des forêts d'Afrique centrale en vue de la
préparation d'une Déclaration conjointe en faveur des forêts
d'Afrique centrale et du développement économique en
préparation de la participation de la
Sous-région à la CdP 30 climat de Belém.**

Douala, le 28 août 2025

**Excellence Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun,
Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique
Centrale, COMIFAC en sigle,
Monsieur le Représentant de Son Excellence l'Ambassadeur de
l'Allemagne au Cameroun,
Monsieur le Gouverneur de la région du Littoral,
Monsieur le Préfet du Wouri,
Honorables Délégués des Pays membres de la COMIFAC,
Mesdames et Messieurs les représentants des partenaires techniques
et financiers,
Distingués et Honorables invités,
Mesdames et Messieurs à vos titres, grades, rangs et qualités respectifs,
tout protocole observé**

1. C'est au nom de la Co-Facilitation des Républiques Gabonaise et Française du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), que j'ai le profond honneur et la grande responsabilité de prendre la parole à l'occasion de la présente session d'ouverture de la « consultation sous régionale des parties prenantes de la gestion durable des forêts d'Afrique centrale ». Cette rencontre qui vise à préparer une Déclaration conjointe en faveur des forêts d'Afrique centrale et du développement économique, dans le cadre du processus de préparation de la participation de la sous-région à la CoP30 Climat de Belém, au Brésil.

2. Il me plaît, à l'entame de mon propos, d'exprimer ma profonde gratitude au gouvernement du Cameroun pour son accueil chaleureux et son hospitalité et au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC pour l'organisation de cette réunion d'une grande importance. Mes remerciements vont aussi à l'ensemble des partenaires qui ont contribué au financement de la présente rencontre.

Mesdames et Messieurs

3. Le Bassin du Congo, que nous avons la responsabilité de protéger et de valoriser, représente bien plus qu'un patrimoine naturel exceptionnel. C'est vrai qu'il constitue le deuxième poumon vert de la planète, voire même le premier, abritant 75 % de la biodiversité africaine et séquestrant environ 80 milliards de tonnes de carbone, dont 30 par les tourbières du Bassin du Congo, le plus grand complexe de tourbières tropicales au monde.

4. Nos 300 millions d'hectares de forêts tropicales ne sont pas seulement un héritage pour l'humanité, ils sont aussi le fondement de la subsistance de plus de 40 millions de personnes qui en dépendent directement. C'est donc la raison pour laquelle nous devons nous inscrire dans un processus politique qui concilie conservation et développement économique.

5. La rencontre d'aujourd'hui répond à cette nécessité. Ces politiques de conservation et de développement économique doivent être soutenues dans leur opérationnalisation par des financements adéquats.

6. C'est la raison pour laquelle les différentes Conférences des Parties des conventions de Rio que sont la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification des terres et la Convention sur la Diversité Biologique réaffirment la nécessité de doubler voire de tripler les financements pour la gestion durable des écosystèmes forestiers tropicaux dont celui du Bassin du Congo.

7. Toutefois, il est à noter que les pays bénéficiaires ne sauraient demander un appui technique et financier aux partenaires techniques et financiers sans une expression des besoins et lesdits partenaires ne sauraient financer des activités qui ne correspondent pas aux besoins des pays bénéficiaires.

8. Ainsi dans le cadre de la préparation de la sous-région à la trentième Conférence des Parties à la Convention sur les changements climatiques qui aura lieu à bélem, au Brésil, en novembre 2025, il est indispensable que les pays de l'espace COMIFAC, dans le cadre du Partenariat pour le Bassin du Congo, s'engagent dans un dialogue étroit avec ses partenaires techniques et financiers afin d'aboutir à une position commune forte dotée des engagements réciproques, des priorités de financement et des instruments financiers adéquats.

Mesdames et Messieurs

9. Il est indispensable de retenir la vision commune que les partenaires du PFBC partagent avec la COMIFAC à savoir celle de mobiliser des financements **prévisibles, adéquats, justes, équitables et durables** à la hauteur de la **valeur écologique et climatique** des forêts d'Afrique centrale garantissant ainsi leur gestion durable et un développement économique des différents pays susceptible d'améliorer le bien-être des populations.

10. Au moment où la COMIFAC livre les conclusions de son étude, portant sur la proposition d'un mécanisme de financement durable juste et équitable de la protection des forêts d'Afrique centrale, cette vision partagée doit nous conduire à se saisir de l'ensemble des documents qui ont été produits afin de les consolider et d'en adopter des documents consensuels tant au niveau de la Déclaration

politique conjointe que dans la mise en œuvre d'un cadre stratégique et programmatique en vue d'une utilisation optimale des ressources financières qui seront mobilisées.

11. Il convient de souligner que Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo a toujours défendu une approche holistique qui concilie protection environnementale et développement socio-économique. C'est dans ce cadre que la Co-Facilitation franco-gabonaise du PFBC continuera de jouer pleinement son rôle de **Facilitateur et de catalyseur**. C'est ainsi que la co-facilitation a suggéré la mise en place d'un groupe de travail d'experts qui comprendrait les représentants des groupes de travail COMIFAC des conventions de Rio, du groupe de travail COMIFAC sur les finances et du groupe de travail Ad Hoc sur le *Pacte global pour les forêts d'Afrique centrale* ainsi que les représentants des partenaires techniques et financiers. Ce groupe a la charge, à partir de l'analyse des documents élaborés, de nous produire :

- ⇒ Une Déclaration politique conjointe d'engagements en faveur des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo pour la période 2025-2030 qui reflète nos aspirations communes et nos engagements partagés. Elle doit porter à la fois l'ambition environnementale nécessaire pour répondre à l'urgence climatique et la détermination de nos peuples à construire un avenir prospère;
- ⇒ Un cadre programmatique aligné sur le plan de convergence COMIFAC pour appuyer la mise en œuvre de la Déclaration ;
- ⇒ Un cadre de gouvernance et de redevabilité du cadre programmatique.

Mesdames et Messieurs

12. Fort de ce qui précède, le PFBC reste très attentif non seulement au déroulement des travaux au cours de cette réunion afin qu'elle atteigne les objectifs escomptés mais aussi aux commentaires relatifs à la proposition faite supra.

13. Ensemble, œuvrons pour faire la différence significative en faveur de la préservation des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo et du développement socio-économique des populations des pays de l'espace COMIFAC. L'avenir durable de nos forêts ne constitue pas seulement une **priorité régionale**, mais également un **impératif pour l'ensemble de la planète**.

Mesdames, Messieurs,

14. Permettez que je lance aujourd'hui cet appel solennel à tous les participants. Que cette consultation soit l'occasion d'un dialogue franc et constructif. Que chaque voix soit entendue, chaque préoccupation prise en compte, chaque proposition examinée avec attention. Faisons de cette consultation le point de départ d'une nouvelle ère pour les forêts d'Afrique centrale.

15. Que nos travaux soient fructueux et que notre voix commune résonne avec force à Belém

Je vous remercie.